

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

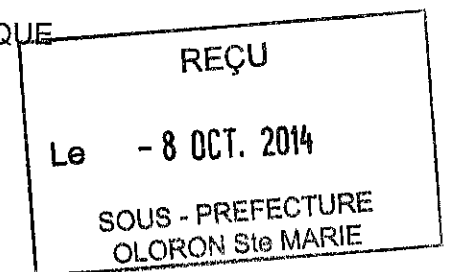
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CAS AUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIAN TA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 140925-32-URB-



EPFL : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPO

M. LACRAMPE précise que la procédure d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du Béarn est en cours et devrait aboutir à la fin de l'année.

Conformément aux statuts de cet organisme, Il appartient au Conseil Communautaire de désigner les représentants de la CCPO à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Il est proposé en conséquence :

- de nommer 8 représentants (4 titulaires – 4 suppléants) pour représenter la CCPO à l'assemblée générale :

Titulaires	Suppléants
LACRAMPE Daniel	MENE SAFFRANE Fabienne
ROSENTHAL Gérard	MIQUEU Elisabeth
BESSONNEAU Françoise	JAUBERT BATAILLE France
CASABONNE Jean	KELLER Laurent

- parmi ces représentants, il s'agit aussi de mandater deux représentants au Conseil d'Administration :

Administrateur Titulaire	Administrateur Suppléant
LACRAMPE Daniel	BESSONNEAU Françoise

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

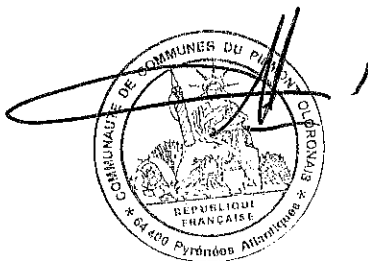
- **DESIGNE** les représentants de la CCPO à l'EPFL tel que figurant dans les tableaux ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 8.10.14

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE